

**ETABLISSEMENT:** ORANO / ORANO DS

**EXPLOITANT:** Orano

**RÉGION:** Provence-Alpes-Côte d'Azur

**DÉPARTEMENT:** VAUCLUSE

**COMMUNE:** BOLLENE

Sur le site de BOLLENE, ORANO DS (changement de nom depuis le 1er janvier 2018 de la Société des Techniques en Milieu Ionisant (STMI)) dispose d'une ICPE dénommée TRIADE (TRlcastin Assainissement Décontamination Environnement) de transformation, de conditionnement et d'entreposage de matières et matériaux radioactifs en vue de leur décontamination sur place. Cette activité industrielle s'est implantée en juillet 1994, à l'intérieur d'anciens locaux appartenant à l'usine SFEC (Société Française d'Éléments Catalytiques). Son métier de base est la décontamination, la maintenance, la requalification et l'entreposage de matériels appartenant à STMI ou à des tiers. Le traitement des produits contaminés associé à des contrôles de radioactivité constitue également un axe de développement industriel. Cette ICPE possède une installation de blocage des déchets homogènes ( concentrats, boues, résines ....). Ces activités impliquent l'existence d'entrepôts tampon entre les arrivages et les réexpéditions de matériels pour lesquels une comptabilité-matière est tenue à jour.

Données déclarées au 31/12/2022

Nature des déchets	Volume déclaré (en m <sup>3</sup> équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
<b>1. DIV 6 DÉCHETS DIVERS FA-VL RADIFÈRE</b>					
Déchet FA-VL radifère	9,8	-		FA-VL	DIV6
<b>2. F3-4-01 : COLIS DE DÉCHETS SOLIDES D'EXPLOITATION - FÛTS MÉTALLIQUES CO (CEA/MARCOULE)</b>					
Colis de déchets solides d'exploitation - fûts métalliques CO (CEA/Marcoule)	11,16	-		FMA-VC	F3-4-01
<b>3. F3-7-01 : COLIS DE RÉSIDUS D'INCINÉRATION CIMENTÉS - FÛTS MÉTALLIQUES (CENTRACO)</b>					
Déchets liquides incinérables	-	-		FMA-VC	F3-7-01
Déchets solides incinérables	11,344	-		FMA-VC	F3-7-01
<b>4. F3-7-02 : COLIS LINGOTS D'ACIER (CENTRACO)</b>					
Déchets métalliques	1,736	-		FMA-VC	F3-7-01
<b>5. F3-7-05 : COLIS DE DÉCHETS HOMOGÈNES IMMOBILISÉS PAR TWIN- FÛTS MÉTALLIQUES (STMI)</b>					
Colis de déchets homogènes immobilisés par TWIN- Fûts métalliques (STMI)	334	-		FMA-VC	F3-7-05
<b>6. F3-01 G : COLIS DE DÉCHETS SOLIDES D'EXPLOITATION, COMPACTÉS ET CONDITIONNÉS SUR LE CENTRE DE STOCKAGE FMA DE L'AUBE (TOUTES PROVENANCES)</b>					
Colis de déchets solides d'exploitation, compactés et conditionnés sur le centre de stockage FMA de l'aube (toutes provenances)	2,048	-		FMA-VC	F3-01
<b>7. TFA-01 : PART AMONT DU CYCLE</b>					
Compactable	6,4	-		TFA	TFA
Non Compactable	49,57	-		TFA	TFA
<b>8. TFA-02 : PART CNPE</b>					
Non Compactable	380	-		TFA	TFA
<b>9. TFA-03 : PART AVAL DU CYCLE</b>					
Compactable	8,96	-		TFA	TFA
Non Compactable	33,27	-		TFA	TFA
<b>10. TFA-04 : PART ÉTABLISSEMENT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS OU DE MAINTENANCE</b>					
Compactable	42,24	-		TFA	TFA
Non compactable	124	-		TFA	TFA
<b>11. TFA-05 : PART CEA CIVIL</b>					
Compactable	36,48	-		TFA	TFA

Nature des déchets	Volume déclaré (en m <sup>3</sup> équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
Non Compactable	80,36	-		TFA	TFA
<b>12. TFA-10 : PART CEA/DAM</b>					
Compactable	15,36	-		TFA	TFA
Non Compactable	13,44	-		TFA	TFA
<b>13. TFA-11 : PART DÉFENSE</b>					
Non Compactable	411	-		TFA	TFA
<b>14. DIV 9 DÉCHETS DIVERS FA-VL AUTRES QUE DÉCHETS DE GRAPHITE ET RADIFÈRES</b>					
DIV9-01	2,4	-		FA-VL	DIV9
DIV9-03	18,36	-		FA-VL	DIV9